

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 15 OCTOBRE 2015

Délibération
n° 2015.10.339

**OPH DE
L'ANGOUMOIS :
Garantie d'emprunt
pour la construction
de six logements
locatifs publics de
type PLAI - Opération
«Les Séverins-
Chemin de la Combe
à Bésine" sur la
commune de La
Couronne**

LE QUINZE OCTOBRE DEUX MILLE QUINZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 octobre 2015**

Secrétaire de séance : Stéphane CHAPEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Bernard CONTAMINE à Catherine MAZEAU, Patrick BOURGOIN à François ELIE, Mireille BROSSIER à Michel GERMANEAU, Sylvie CARRERA à Guy ETIENNE, Véronique DE MAILLARD à Xavier BONNEFONT, Maud FOURRIER à Jacky BONNET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Françoise LEGRAND à Philippe VERGNAUD, Bernard RIVALLEAU à Jacky BOUCHAUD, Olivier RIVIERE à Stéphane CHAPEAU, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Joël GUITTON

Excusé(s) :

Absent(s) :

Bernard CONTAMINE, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Maud FOURRIER, Philippe LAVAUD, Françoise LEGRAND, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2015

**DELIBERATION
N° 2015.10.339**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /
LOGEMENT PUBLIC ET POLITIQUE DE L'HABITAT

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

OPH DE L'ANGOUMOIS : GARANTIE D'EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION DE SIX LOGEMENTS LOCATIFS PUBLICS DE TYPE PLAI - OPERATION «LES SEVERINS-CHEMIN DE LA COMBE A BESINE" SUR LA COMMUNE DE LA COURONNE

Vu la délibération n°214 du conseil communautaire du 12 décembre 2011 relative au rattachement de l'OPH de l'Angoumois à la communauté d'agglomération du Grand Angoulême,

Vu l'arrêté préfectoral n°2012087-0007 du 27 mars 2012 portant rattachement de l'OPH de l'Angoumois à la communauté d'agglomération du Grand Angoulême,

Vu la délibération n°237 du conseil communautaire du 20 août 2014 accordant une subvention de 35 680 € à l'OPH de l'Angoumois pour la réalisation de six logements locatifs publics (6 PLAI),

Vu la demande de l'OPH de l'Angoumois sollicitant la garantie d'emprunt de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême,

Vu les articles L.5111-4 et L.5216-1 et suivants du code général des collectivités locales relatifs aux garanties d'emprunts,

Vu l'article 2298 du code civil ,

Vu le contrat de prêt n°35 529 en annexe signé entre l'OPH de l'Angoumois, ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

En tant que collectivité de rattachement, et afin de bénéficier d'un droit de réservation sur les logements produits, l'agglomération peut garantir, même pour partie, les emprunts de l'OPH de l'Angoumois. Ce droit permet aux collectivités de « disposer » d'un pourcentage du programmes pour loger un public défini (publics en difficulté demandeur auprès de ladite collectivité, agents dans le besoin...).

Au titre de la production nouvelle, conformément aux objectifs de production de logements locatifs publics fixés par le Programme Local de l'Habitat 2014-2020, l'OPH de l'Angoumois réalise une opération de six logements publics – Opération Les Séverins- sur la commune de La Couronne.

GrandAngoulême accorde sa garantie à hauteur de 25% pour le remboursement d'un prêt total de 554 451 € (soit 138 612,75 €) souscrit par l'OPH de l'Angoumois auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°35 529 constitué de 2 lignes du prêt.

Les caractéristiques financières des prêts sont les suivantes :

Prêt : PLAI

- Montant : 415 004 €
- Montant de la garantie : 103 751 €
- Durée d'amortissement : 40 ans
- Périodicité : annuelle

- Taux d'intérêt : 0,8%
- Taux Effectif Global (TEG) : 0,8%
- Profil d'amortissement : amortissement déduit (intérêts différés)

Prêt : PLAÏ FONCIER

- Montant : 139 447 €
- Montant de la garantie : 34 861,75 €
- Durée d'amortissement : 50 ans
- Périodicité : annuelle
- Taux d'intérêt : 0,8%
- Taux Effectif Global (TEG) : 0.8%
- Profil d'amortissement : amortissement déduit (intérêts différés)

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de GrandAngoulême est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

La présente délibération sera affichée dès retour du contrôle de légalité suite au conseil communautaire du 15 octobre 2015.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 23 septembre 2015.

Je vous propose :

D'ACCORDER la garantie de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême à l'OPH de l'Angoumois pour un montant de 138 612,75 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations afin de financer la construction de six logements locatifs publics - Opération « Les Séverins-Chemin de la Combe à Bésine » sur la commune de La Couronne.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer l'acte de cautionnement solidaire au profit du bénéficiaire en vertu de la présente délibération et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et tout document afférent.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 16 octobre 2015	<u>Affiché le :</u> 16 octobre 2015